

Département de l'AIN

Arrondissement de BOURG-EN-BRESSE

Canton de MIRIBEL

Commune de BEYNOST



EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 10 mars 2022
Convocation du : 03 mars 2022

Nombre de Conseillers :

En exercice : 27
Présents : 21
Votants : 25

L'an deux mille vingt-deux, le dix mars à dix-huit heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de Beynost, dûment convoqués par le Maire, se sont réunis au complexe du Mas de Roux, en séance publique sous la présidence de Madame Caroline TERRIER, Maire.

Travaux - Environnement : Plan d'actions contre le moustique tigre

Présents : Christine Perez, Sergio Mancini, Véronique Cortinovic, Philippe Maillez, Sylvie Caillet, Gilbert Debard, Annie Maciocia, Joël Aubernon, Annick Pantel, Jean-Marc Curtet, Bertrand Vermorel, Laurence Rouquette, Patrick Tholon, Sébastien Renevier, Valérie Berger, Franck Longin, Anne-Sophie Rampon, Anne Le Guyader, Jean-Pierre Cottaz, Nathalie Thimel-Blanchoz.

Représentés :

Elodie Brelot a donné procuration à Christine Perez
Philippe Casamayor a donné procuration à Sergio Mancini
Lionel Chevrolat a donné procuration à Philippe Maillez
Cyril Langelot a donné procuration à Caroline Terrier

Absents :

Harris Reneman, Sophie Gaguin.

Secrétaire de séance :

Valérie Berger

Le Département de l'Ain subit depuis plusieurs années la forte présence de moustiques tigre, entre les mois d'avril et octobre. Particulièrement nuisible, ce moustique est très actif pendant la journée, dégradant le confort de vie des habitants, empêchés de profiter de leurs extérieurs.

Cette espèce invasive, originaire d'Asie du Sud-Est, a colonisé une grande partie du monde à l'occasion des échanges internationaux. En France, son aire de répartition ne cesse d'augmenter, et s'étend vers l'Ouest en remontant progressivement vers le Nord.

Le développement du moustique est lié à l'habitat humain. Pour pondre leurs œufs, les femelles affectionnent particulièrement soucoupes, chéneaux, récupérateurs d'eau, avaloirs.... Se déplaçant peu, un moustique tigre qui pique dans le jardin est né à moins de 150 mètres de là.

Si l'Etat intervient au travers des Agences Régionales de Santé en cas d'apparition de maladies vectrices d'agents infectieux, il n'y a aucune prise en charge au titre de la démoustication dite de confort, destinée à lutter contre les nuisances provoquées par ces insectes.

C'est pourquoi, le Maire a choisi d'agir sur son territoire avec l'appui de l'EID (Entente Interdépartementale pour la Démoustication), établissement public auquel la commune adhère.

Pour lutter contre ce moustique, la commune se mobilise en mettant en place un plan d'actions qui comprend deux axes. L'objectif est la régulation collective menée par les acteurs publics, mais aussi et surtout, par les actions individuelles.

Axe 1 – Communication auprès de la population

Tout au long de la saison de prolifération des moustiques, un relais d'information sur les bonnes pratiques et les gestes de prévention sera assuré par la commune par le biais du magazine municipal, d'une réunion publique, du site internet, de publications Facebook, d'informations à l'entrée des bâtiments, de stand sur le marché...

Il est essentiel de véhiculer le message qu'une mobilisation de tous, par des gestes simples, pourra réduire efficacement la présence du moustique tigre.

Axe 2 – Communication auprès des élus et des agents - actions des services

Pour mener à bien l'ensemble des actions à réaliser, il est primordial que les élus et agents s'impliquent fortement. A cet effet, l'EID présentera des réunions d'information, 5 agents des services techniques seront formés à l'utilisation de produits biocides pour traiter les avaloirs, des actions de neutralisation des gîtes larvaires sur les sites communaux seront menées en priorisant le groupe scolaire, GABI, le PPE et les services techniques, des panneaux d'information sur les gestes de prévention seront installés au cimetière et du sable sera mis à disposition des usagers pour que les récipients ne contiennent pas d'eau stagnante.

Afin de mettre en œuvre ce plan d'actions et considérant que la commune n'a pas les moyens humains en interne pour suivre totalement sa mise en application, il est proposé d'avoir recours au service civique. Cette mission permettra notamment

d'apporter un soutien à l'action des services et sera le relai de l'EID auprès de la population.

Il est proposé au Conseil Municipal : d'approuver le plan d'actions contre le moustique tigre et d'autoriser Madame le Maire à décliner les actions qui en découlent.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE

APPROUVE le plan d'actions contre le moustique tigre

AUTORISE Madame le Maire à décliner les actions qui en découlent.

Pour extrait certifié conforme au Registre des Délibérations.



Le Maire,

Caroline TERRIER

